cerfa

N° 13 617*01

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR ☐ LA COUPE* ☒ L'ARRACHAGE*

☐ LA CUEILLETTE* ☐ L'ENLÈVEMENT*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Syndicat mixte pour la Protection contre les Inondations sur la Presqu'île d'Ambès

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....

Adresse : N° ....80..... Rue Avenue de la Garonne.....

Commune .Saint Louis de Montferrand.....

Code postal 33440.....

Nature des activités : ...Administration publique des activités économiques.....

.....

Qualification : .Pétitionnaire.....

.....

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

	Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1	Angelica heterocarpa Angélique des estuaires	2 à 5	Individus entiers
B2	Oenanthe foucaudii Oenanthe de Foucaud	2	Individus entiers
B3			
B4			
B5			

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens
(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude phytoécologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique	☐	Protection de la sécurité publique	☒
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : .....Restauration d'ouvrages hydrauliques (Lieu-dit Mondion),.....
.....remplacement d'un muret béton par un rideau de palplanches (Lieu-dit Lisotte)
.....protection expérimentale des berges par matelas de gabions (Lieu-dit Ecluse).....

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Automne 2019.....

ou la date : .....

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif ☒ Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés : Arrachés ou ensevelis pendant le déroulement des travaux. La période des travaux (automnale) se déroulera après maturation des graines, qui viendront compléter la banque de graines du sol.

Arrachage ou enlèvement temporaire ☐ avec réimplantation sur place ☐

avec réimplantation différée ☐

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation : .....

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : .....

Suite sur papier libre

E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT

Préciser les techniques : Lisotte : le retrait du muret béton fait craindre la chute de débris béton sur des pieds d'Angélique. 3 pieds sont situés à moins d'un mètre du muret. Ainsi, ce sont entre 0 et 3 pieds qui pourraient être dégradés par le retrait du muret

Ecluse : 1 pied d'Angélique se situe au droit de l'implantation des matelas gabions. Les autres pieds à proximités seront balisés et ne craignent pas la destruction, même accidentelle (trop près de la Garonne, ou inaccessibles avec les engins)

Lieu-dit Mondion : les pieds (1 d'A.h. et 2 d'O.f.) se situent dans le fossé à curer et à combler. Les autres pieds seront balisés, ils ne se situent pas sur l'aire de circulation des engins

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale ☒ Préciser : Licence «Ecologie et Biologie des Organismes» option «Panorama du Règne Végétal»

Formation continue en biologie végétale ☐ Préciser : .....

Autre formation ☒ Préciser : Licence professionnelle universitaire «Métiers du diagnostic, de la gestion et de la protection des milieux naturels»

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Nouvelle Aquitaine

Départements : Gironde

Cantons : .....

Communes : Saint-Vincent-de-Paul

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés ☐ Mesures de protection réglementaires ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☒

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Partout : Balisage des individus à proximité dont la destruction peut être évitée ;

Lieu-dit Ecluse : diamètre des gabions favorable au dépôt de la vase à marée haute, permettant de capter les semences d'A. heterocarpa et d'O. foucaudii, qui pourront s'y développer

Lieu-dit Lisotte : Mesures de gestion contractuelles avec engagement du maître d'ouvrage sur 30 ans. Ces mesures concernent la berge située derrière le rideau de palplanches à poser, les travaux n'étant pas de nature à impacter le milieu. Le linéaire de gestion atteint 172%. du linéaire impacté à Lisotte, ces mesures valent donc pour l'ensemble des travaux, sur les trois sites.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi annuel de N+1 à N+5, biennal à N+7-9-11-13-15, quinquennal à N+20-25-30. Suivi effectué par la technicienne milieux aquatiques du SPIPA. Sont notés : présence-absence de Ah (et autres espèces protégées) relevé de la surface favorable, détourage GPS de cette surface, relevé floristique du milieu, nombre de pieds végétatifs, nombre de pieds ayant développé une hampe florale, localisation GPS de ces pieds (et toutes espèces protégées).

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à St Louis de Montferrand

le 26 février 2019

Votre signature Josiane ZAMBON.

Syndicat Mixte pour la Protection Contre les Inondations de la Rive Droite d'Ambès S.P.I.P.A.